



Ministère de l'éducation nationale

Le Directeur du cabinet

Paris, le 28 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

Vous saisissez le Ministre de vos inquiétudes relatives à la mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour la validation des diplômes de la voie professionnelle, en particulier le baccalauréat professionnel et le diplôme intermédiaire.

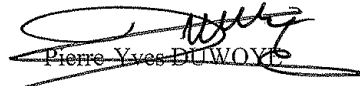
Sachez que les difficultés et les dysfonctionnements que vous décrivez ont bien été identifiés par le Ministre.

Un rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale vient de lui être remis examinant la situation du diplôme intermédiaire et le problème particulier du CCF.

C'est pourquoi, dans le cadre de la concertation ouverte cet été sur la refondation de l'école, le chantier spécifique dédié à l'enseignement professionnel devra proposer des pistes de solutions aux constats légitimes que vous soulignez. Vous serez évidemment associés, à travers votre représentation dans la concertation, à la recherche de ces solutions. Les rapports et notes de suivi et d'évaluation établis par l'IGEN ou demandés à la DGESCO et à la DEPP sur la réforme de la voie professionnelle seront évidemment mis à disposition des participants à la concertation.

En ce qui concerne le versement de l'indemnité aux enseignants chargés de l'évaluation du CCF dans les lycées professionnels, je demande aux services d'examiner la question et les conditions de sa mise en œuvre. Nous aurons ensuite à débattre des améliorations éventuelles à apporter au dispositif.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes meilleures salutations.


Pierre-Yves DUWOYE

Les organisations syndicales :

- | | |
|-------------------|-----------------|
| - CGT Educ'action | - Sncl-Faen |
| - Snaic-Csen | - SNEP-Fsu |
| - SNUEP-Fsu | - Sud éducation |